

Strasbourg **snes** **es**

N°163 JUILLET / SEPTEMBRE 2025



Rentrée 2025

Dans **73%**
des collèges et lycées,
l'équipe pédagogique et
éducative est incomplète.

Enquête Snes-FSU
du 29 août au 3 septembre 2025



SOMMAIRE

| | | | |
|---|------------|--|------------|
| Édito | P.2 | Que reste-t-il du Pacte ? Les RCD... .. | P.5 |
| Mixité sociale et scolaire : un coup d'épée dans l'eau | P.3 | Affectation des stagiaires | P.6 |
| Coup de chaud sur l'école | P.4 | Recours mouvement INTRA | P.7 |
| Examens : les correcteurs sur le grill ! | P.5 | Contractuels : assez de la précarité ! | P.7 |

ÉDITO

Séverine CHARRET
Arnaud SIGRIST

23/08/2025



En finir avec l'austérité

Alors que l'examen du budget 2026, pour lequel le ministre de l'économie a annoncé la nécessité de 40 milliards d'économie au nom de la soutenabilité de la dette, n'a pas encore commencé, l'austérité dans l'Éducation Nationale est déjà là. Fermeture brutale de la plate-forme consacrée à la part collective du Pass Culture en janvier, plafonnement de la rémunération à 90% en cas de congé maladie, diminution des parts de Pacte attribuées aux établissements (sauf pour les RCD), diminution de la dotation allouée à l'académie pour le recrutement de services civiques.



Rassemblement de la cité scolaire Jean Monnet, 03/07/2025

L'austérité, c'est aussi la remise en cause des nouvelles carrières et des classes toujours plus chargées, comme aux collèges et lycées Jean Monnet de Strasbourg où les collègues se sont mobilisés le 03 juillet.

Et ce ne pourrait être que le début. Dans son allocution du 15 juillet, le premier Ministre a multiplié les annonces qui préfigurent une attaque sans précédent contre notre modèle social et les services publics, hérités de la Libération. Que le 8 mai soit au nombre des jours fériés dont la suppression est envisagée est dans ce contexte une décision lourde de sens. Bayrou parachèvera-t-il la politique initiée par N. Sarkozy et dont Denis Kessler, ancien responsable du MEDEF, disait en 2007 qu'« il s'agi[ssait]t [...] de sortir de 1945, et de défaire méthodiquement le programme du Conseil national de la Résistance ! » ?

Parce qu'en dépit d'un discours qui prétend que les efforts seront équitablement répartis, les plus riches, les actionnaires, les aides aux entreprises – dont un rapport du Sénat établi le coût annuel à 211 milliards d'euros – sont épargnés.

C'est pour s'opposer à cette politique dont les effets sur les plus fragiles, les services publics et leurs agents seront délétères que le SNES et la FSU s'engageront dans une mobilisation pour imposer d'autres choix budgétaires.

Arnaud SIGRIST et Séverine CHARRET



Retrouvez ici le communiqué
de presse de la FSU !



Mixité sociale et scolaire : un coup d'épée dans l'eau

Depuis la publication des IPS (Indices de Positionnement Social) des établissements, le SNES-FSU est régulièrement intervenu pour dénoncer le manque de mixité sociale et scolaire dans les collèges, en particulier sur les agglomérations de Strasbourg et Mulhouse et sur la commune d'Haguenau, avec des établissements privés surreprésentés dans les collèges les plus favorisés.

En réponse, le Rectorat et la CeA, qui disent partager nos constats, explorent différents axes :

- Le redécoupage de la carte scolaire qui a concerné surtout les agglomérations de Strasbourg et Mulhouse. Sur Strasbourg, le but était à la fois de rééquilibrer les effectifs des établissements, entre des collèges qui étaient au-delà de leurs capacités d'accueil et d'autres en-deçà et de permettre davantage de mixité sociale, parfois avec des opérations de rénovation du bâti (pour le collège d'Eckolsheim par exemple). Le redécoupage a surtout concerné des établissements de l'éducation prioritaire et des établissements de centre ville ou de quartiers / communes proches plus favorisés (collège Kléber, collège de la Robertsau, collège Foch). A Mulhouse, tous les collèges étant en éducation prioritaire, la resectorisation s'est faite entre la ville et les communes voisines. Le SNES-FSU est intervenu pour regretter que ces opérations n'aient pas été vraiment accompagnées, par une baisse des effectifs des collèges hors EP. Il a aussi demandé que des moyens vie scolaire (postes de CPE, AED) soient implantés dans ces établissements pour accompagner la hausse des effectifs, ce qui a été partiellement fait.



Construction d'un nouveau collège sur le site de l'ancien hôpital Lyautey (quartier du Neuhof, Strasbourg)

À Mulhouse, à la rentrée prochaine, les établissements de la petite couronne bénéficieront aussi d'un seuil 28, ce qui représente 12,72 ETP (équivalents temps plein) de dotation complémentaire.

- L'implantation d'options « attractives » (Classes à Horaires aménagés, Sections sportives par exemple) dans des collèges publics, jusqu'à la construction du nouveau collège du Neuhof sur la friche Lyautey, profilé sciences avec des partenaires comme l'Université de Strasbourg, le Vaisseau'...
- La mise en place d'un contrat dit de « mixité sociale » avec les établissements privés, à l'initiative de la CeA. Cette dotation, d'un montant global de 55 000€ pour l'année 2025, a pour objectif d'inciter les établissements privés à accueillir davantage d'élèves en difficulté scolaire et/ou issus de quartiers prioritaires de la ville. 13 établissements privés ont ainsi signé un contrat avec la CeA et se sont engagés prioritairement sur le 1er critère, celui de la continuité scolaire. Autrement dit, ils devront s'abstenir d'écarter les élèves avant le DNB.... Le SNES-FSU a fait part de ses craintes que les établissements privés s'adressent principalement aux bons élèves issus des QPV (quartiers prioritaires de la politique de la ville) et scolarisés dans le public. Il a donc demandé qu'il n'y ait pas d'augmentation de la capacité d'accueil du privé dans le même temps et que le dispositif soit évalué. Il a également rappelé que son mandat était que l'argent public aille à l'école publique.

Séverine CHARRET

¹. <https://strasbourg.snes.edu/Nouveau-college-Lyautey-une-experience-de-mixite-sociale.html>

Coup de chaud sur l'école

Suite à l'entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2025 du nouveau décret en cas de chaleur intense¹, et alors que la canicule rendait nos conditions de travail difficiles à quelques jours de la fin de l'année scolaire, le SNES-FSU a fait une rapide enquête en ligne (2-11 juillet), en vue d'un état des lieux des aménagements mis en place dans les établissements, et d'en discuter avec le Rectorat, dans une démarche de prévention.

Nous remercions ici tous les collègues qui ont répondu aux 6 questions (201 réponses liées à un établissement identifié, représentant 56.2% des collèges et 49.3% des lycées de l'académie). A noter qu'au moment de la vague de chaleur, les cours étaient terminés en LEGT et qu'en collège, des collègues étaient mobilisés sur site pour la correction du DNB.

Parmi les aménagements cités dans le décret et dans notre enquête, les trois les plus fréquemment proposés sont respectivement :

- la mise à disposition d'eau, citée par près de la moitié des collègues sondés (48.8%),
- l'installation dans des salles plus fraîches, pour plus d'un tiers des sondés (38.3%),
- la mise à disposition de ventilateurs pour un quart des sondés (26.4%, probablement des personnels administratifs ou de vie scolaire).

Par contre, plusieurs chiffres surprennent, notamment 2. L'aération des salles n'est mentionnée que par un quart des sondés (24%). Or, on aurait pu penser que depuis l'épisode Covid-19, cela était fait chaque matin et pendant les interclasses, quelle que soit la température. L'absence d'aménagement est, elle, signalée par un quart des sondés (24.4%). Un point qu'il faudra faire évoluer rapidement. Une réorganisation plus conséquente, telle que l'aménagement des emplois du temps ou l'annulation des cours l'après-midi a été peu proposée (mentionnée par 10% des sondés), et les aménagements touchant les examens ont été rares (moins de 2%). Cela ne surprend guère, compte tenu des délais assez courts suite à la publication du décret et les impératifs liés aux examens.

D'autres aménagements, peu représentatifs ont été signalés par 12% des sondés, tels que faire les cours dehors (3 réponses) ou faire des jeux d'eau (2), l'annulation de réunions d'équipes pédagogiques (2), l'aménagement horaire des personnels administratifs (2), et des correcteurs du bac pro (1), la mise à disposition de brumisateurs (1) ou de fruits pour les correcteurs (1), l'accès à une salle



climatisée (1), le télétravail (1), la possibilité pour les personnels vulnérables de rentrer chez eux (1). Un chef d'établissement a demandé aux parents de garder les enfants à la maison (1) !

Plus inquiétant est l'absence d'aménagement malgré les demandes des collègues (signalé par 17% des sondés). Pour comprendre les causes de ces manquements et y remédier, il ne faut pas hésiter à se saisir du registre SST (Santé Sécurité au Travail). 11% des collègues sondés l'ont fait pour signaler les fortes chaleurs, et près de 10% pour l'absence /l'insuffisance des aménagements. Au-delà du signalement, ce registre est un outil de prévention ; les situations de terrain (ponctuelles ou récurrentes) doivent conduire à une réflexion au sein de l'établissement et/ou au niveau académique en vue d'une solution pérenne.

Canicule et passoires thermiques, absence d'isolation ou de ventilation adéquate, dégradent nos conditions de travail et d'apprentissage. Le SNES-FSU interpellera le Rectorat sur le bilan de cette enquête. La rénovation écologique du bâti scolaire est une urgence nationale ; il est urgent d'y répondre.

Séverine CHARRET,
Dominique PERRIN



Pour accéder à l'article
du SNES-FSU Canicule :
vos droits, nos interventions



Examens : les correcteurs sur le grill !

Comme chaque année, les établissements du second degré voient le mois de juin et, à une date de plus en plus tardive, le mois de juillet, occupés par les examens, avec son lot de dysfonctionnements, d'erreurs et de déconvenues.

La session du DNB 2025 n'a pas échappé à la règle. Si, cette année, nous pouvons nous réjouir que les ordres de mission soient, dans l'ensemble, arrivés en temps et en heure dans les collèges - et non 3 jours avant les dates des corrections, comme en 2023 - en revanche, nous nous étonnons que les consignes ministérielles concernant la canicule, qui battait son plein les 1^{er} et 2 juillet, n'aient pas dépassé la limite des Vosges !

A posteriori, nous avons appris que, dans un établissement au moins, les correcteurs ont dû investir le hall d'entrée, seul endroit « vivable », mais, pour le moins, loin d'être idéal. A noter que les 3 épreuves de français (questions, dictée, rédaction) et les 2 en Histoire-géographie et EMC apparaissent cette année séparément sur les convocations, chacune affectée d'un nombre de candidats. Est-ce le signe que les corrections seront revalorisées dans ces disciplines ?

Nous nous étonnons également qu'un horaire minimum de saisie des notes ait été imposé aux correcteurs, au moins en maths et en français, et ce, en dépit des 40 degrés à l'ombre. Enfin, il est également regrettable que, comme chaque année, des erreurs aient été signalées dans la remontée des notes : non prise en compte des points d'options, par exemple.

Concernant le BAC « nouvelle formule », censé simplifier le travail des correcteurs : on est loin du compte. Le SNES-FSU continue de réclamer des consignes claires et homogènes sur l'ensemble du territoire national. On peut, par exemple, relever que le barème des corrections de mathématiques en STMG ne donnait qu'une consigne générale et vague : à savoir 5 points attribués par exercice, et aucun détail sur les attendus.

Quant aux professeurs de Lettres et de Philosophie, ils restent écrasés par une charge de travail colossale. Même si nous saluons, sur l'Académie, quelques avancées, comme l'engagement pris, et tenu, de limiter les convocations pour les correcteurs de Lettres - potentiellement sollicités pour l'EAF, le BAC et le BTS - à deux jurys de nature différente, la pression reste très forte. Le SNES-FSU exige que les collègues jurys de bac soient déchargés de cours ET dispensés de surveillances.

Sophie MILLERAND



Que reste-t-il du Pacte ? Les RCD...

Lors du dernier CSA le 24 juin 2025, le Rectorat a présenté à vos représentants le bilan 2024/2025 de l'utilisation des enveloppes de Pacte et esquissé le budget de ce programme pour 2025/2026. Ce que nous présagions depuis le début est-il en train d'advenir ? En nous concentrant sur le « BOP 140 », c'est-à-dire la partie concernant le second degré, que constatons-nous ?

En ce qui concerne l'évolution des volumes entre la rentrée 2023 et 2024, la baisse est marquée : -26,6% ! Néanmoins quand on regarde le détail des dispositifs, on constate qu'ils ne sont pas tous logés à la même enseigne... Les RCD, par exemple, voient leur volume progresser de 5,5%. La priorité de nos autorités est claire et à nouveau affichée pour la rentrée 2026. C'est-à-dire un volume global à la baisse et des RCD à la hausse. Le Pacte apparaît maintenant clairement sous sa vraie nature : pas un instrument de revalorisation de la profession, mais bien un cheval de Troie pour ancrer des tâches supplémentaires dans nos obligations de service. Certaines voix au Sénat suggèrent déjà une pure et simple modification de nos obligations sans rémunération supplémentaire... Au passage, nous aurons perdu des moyens pour les dispositifs que nous jugions le plus pertinents pédagogiquement et la rémunération qui allait avec.

Pour le reste, donc, pour cette année, la part des Pactes dédiée aux « projets innovants » est réduite à « peu de chagrin » : 1% ; et les Pactes en lycée professionnel (hors RCD) disparaissent ! Cette tendance ne fait que confirmer le constat précédent... Le chantier de notre revalorisation reste donc toujours entier, mais il doit maintenant être clair pour toute la profession que la seule véritable revalorisation possible est celle du point d'indice et des grilles de carrière, pas celle des primes, qui ne sont qu'un leurre provisoire. C'est le mandat du SNES-FSU ! Dans le contexte d'instabilité politique et de rigueur budgétaire qui s'annonce, il sera indispensable de le défendre avec ardeur et conviction.

Arnaud SIGRIST

PLUS DE DÉTAIL SUR LE BILAN PACTE EST DISPONIBLE DANS LE TABLEAU SUIVANT :

Dotation académique de 11152 parts, dont 8961 parts consommées, soit 80% de l'enveloppe

| Mission | Conso. | % Conso. |
|--|--------|----------|
| Remplacement de courte durée | 4874 | 54% |
| Dispositif « Devoirs faits » | 1474 | 16% |
| Stage de réussite - École ouverte | 231 | 3% |
| Projets pédagogiques innovants | 689 | 8% |
| Voie professionnelle | 977 | 11% |
| Appui à la prise en charge d'élèves à besoins particuliers | 379 | 4% |
| Autres dispositifs | 337 | 4% |

| Remplacement de courte durée | Conso. | Observations |
|------------------------------|--------|---|
| Collège | 2950 | 1/3 des EPLE a consommé 100% de l'enveloppe RCD 48 collèges 24 lycées |
| Lycée | 1924 | |
| Dont LEG | 468 | |
| Dont LPO | 946 | |
| Dont LP | 510 | |

Bilan Pacte 2023-2024, pour rappel : dotation de 15196 parts, 9756 parts consommées (64%).

- RCD : 4607 parts notifiées, 4013 parts consommées (87%)
- Devoirs faits : 1338 parts notifiées, 1510 parts consommées (113%)



Affectation des stagiaires

Les affectations des lauréats des concours 2025 ont été publiées sur la plate-forme SAVA à la veille de la fermeture du Rectorat, aux alentours du 20 juillet.

Le nombre de stagiaires affectés dans notre académie est en légère baisse cette année avec 314 stagiaires attendus à la rentrée, contre un peu plus de 350 à la rentrée 2024 (- 12%). La baisse est particulièrement marquée en anglais (- 42,8%) SVT (- 33,3%), Ecogestion (-28,6%), maths (-28,2%) et allemand (- 14,3%). Quant aux disciplines SES et documentation, elles n'auraient dû cette année accueillir aucun stagiaire, alors que les formations à l'INSPE étaient prêtes...

Par contre, en lettres modernes, la hausse est nette puisque l'académie accueillera 49 stagiaires, contre 30 l'an dernier (+ 63,3%). Rappelons que la discipline, pour laquelle les groupes créés en collège dans le cadre du choc des savoirs ont accru les besoins, a connu de fortes tensions au cours de l'année scolaire 2024-2025, avec des postes non pourvus et des absences non remplacées. A travers cet exemple, il apparaît clairement que les stagiaires sont utilisés comme des moyens d'enseignement au détriment d'une entrée progressive dans le métier et de la formation initiale.

En effet, les stagiaires à temps complet restent très largement majoritaires (68,2% des stagiaires), même si ce pourcentage est en baisse par rapport à l'an dernier (75,8%), particulièrement en français où ce pourcentage passe de 83,3 à 61,2.

L'écart entre le nombre de stagiaires attendus et affectés est moindre que les années précédentes. Cependant, on constate que les supports publiés début juillet, servant de liste indicative aux lauréats de concours dans le cadre de leurs vœux, ne recouvrent que partiellement ceux sur lesquels les stagiaires ont été affectés. A titre d'exemple, en allemand, sur les 33 supports publiés début juillet, 12 ne devraient accueillir aucun stagiaire tandis que 9 ont été ajoutés. Cela dit à la fois les ajustements tardifs des préparations de rentrée avec des ouvertures / fermetures de classes en toute fin d'année scolaire et leurs conséquences sur les heures disponibles dans les établissements. Mais cela a aussi des effets sur les TZR qui ne sont informés de leurs affectations qu'après, pour prendre en compte ces modifications.

Les conditions d'affectation des stagiaires depuis la réforme des concours expliquent qu'une vingtaine d'entre eux aient contacté le SNES-FSU académique pendant la période estivale, prioritairement pour des révisions d'affectation mais aussi pour avoir le contact de collègues dans les établissements ou pour des questions sur le classement, les dossiers étant cette année à rendre dès le 5 septembre.

Concernant les révisions d'affectation, force est de constater que l'opacité règne. Le SNES national a ainsi dû intervenir auprès du ministère pour que soient prises en compte des situations particulières, notamment médicales, de lauréats ayant passé le concours dans l'académie de Strasbourg et affectés ailleurs pour leur année de stage.

Séverine CHARRET

Recours mouvement INTRA

Depuis 2019 et la loi dite de Transformation de la Fonction Publique, les représentants des personnels ont été écartés des opérations de mouvement et ne peuvent plus exercer un droit de regard sur les mutations. Si la décision d'affectation rendue n'est pas conforme à leurs attentes, les collègues ont seulement la possibilité de former auprès de l'administration un recours individuel et de mandater une organisation syndicale pour appuyer leur démarche.

C'est dans ce cadre que le 11 juillet la FSU était reçue au Rectorat pour examiner une quarantaine de recours. Pour certains, il s'agissait surtout d'obtenir des informations sur les barres des vœux qu'ils n'avaient pas obtenus. Mais dans la majorité des cas, il fallait faire entendre et reconnaître une situation personnelle, familiale ou médicale, que la décision d'affectation rendait difficile ou aggravait, par exemple en imposant des déplacements trop longs.

L'administration s'est dans l'ensemble montrée à l'écoute. Pour un tiers des cas évoqués, elle était en mesure de proposer tout de suite des solutions susceptibles de satisfaire les collègues. Pour un autre tiers, si elle n'avait pas de réponse immédiate à donner, elle laissait entrevoir un examen attentif et bienveillant de la situation par les gestionnaires et les IPR au moment de l'affectation sur les postes de remplacement.

Dans une dizaine de cas cependant, aucune réponse favorable ne pouvait être apportée. Le barème retenu par l'administration ne permettait pas aux collègues d'obtenir l'affectation espérée et/ou d'éviter une mutation en extension sur des postes non souhaités. L'examen de certains dossiers a révélé des maladresses dans la formulation des vœux, qui ont pu empêcher une issue plus satisfaisante.

Les opérations de mouvement, inter- ou intra-académique, sont complexes et il ne faut pas hésiter à contacter les militants du SNES-FSU pour se faire conseiller et accompagner !

Denis BOEGLIN

Contractuels : assez de la précarité !

La rentrée 2025 a une nouvelle fois révélé combien les personnels contractuels restent les variables d'ajustement de l'Éducation nationale. Le SNES-FSU a accompagné de nombreux collègues – enseignants, CPE, Psy-EN non titulaires, AED et AESH – face au rectorat, aux DSDEN ou aux chefs d'établissement. Notre force collective, c'est de ne jamais laisser personne seul·e.

CCP (COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE) : UN PASSAGE OBLIGÉ, PAS SOLITAIRE

Qu'il s'agisse de licenciements pour inaptitude ou de procédures disciplinaires, les CCP des AED/AESH comme celles des enseignants, CPE et Psy-EN non titulaires se sont réunies. La FSU y siège : si vous êtes convoqué·e, alertez immédiatement le syndicat pour être défendu·e et informé·e.

AED : TOUJOURS SANS CADRE CLAIR

Au GT de juin, nous avons dénoncé des moyens insuffisants attribués aux établissements. Nous avons aussi soulevé la question des AED en CDI : revalorisations théoriquement possibles, mais aucune grille nationale ni académique n'existe.

ET POUR LES NON TITULAIRES ?

Nous avons exigé la tenue d'un GT spécifique à la rentrée 2026 pour les enseignants, CPE et Psy-EN non titulaires, afin que leurs conditions d'emploi soient enfin discutées.

MUTATIONS



Enseignant-es, CPE
et PsyEn stagiaires

Le Snés-FSU
vous accompagne !



AESH : INQUIÉTUDE GRANDISSANTE

Le passage des PIAL en PAS inquiète fortement les collègues AESH : affectations incertaines, conditions dégradées. Nous exigeons des garanties claires et des droits renforcés.

AGIR ET SE DÉFENDRE ENSEMBLE

Des stages syndicaux spécifiques seront organisés pour chaque catégorie, ouverts à toutes et tous. Informations sur notre site et envoyées par mail académique.

Le SNES-FSU vit grâce à ses adhérent·es. Se syndiquer, c'est se donner la force de peser et de se défendre. Contactez-nous : ensemble, imposons la fin de la précarité !

Emmanuelle HAFFNER



**RESTEZ EN CONTACT
AVEC LE SNES-FSU STRASBOURG
SUIVEZ-NOUS SUR :**



Sur notre site internet :
<https://strasbourg.snes.edu/>



Sur notre compte Bluesky :
<https://bsky.app/profile/snesfsu-strasbourg.bsky.social>



Sur notre page Facebook : Snes-Fsu Strasbourg
<https://www.facebook.com/snesfsustrasbourg/>

